

LA DISTRIBUTION DE CREDIT

Durée de la formation une journée (7 heures)

Ventilation des heures spécifiques : 7h IOBSP

Formateurs : Michel FLEURIET

FOAD

Public visé et pré-requis pour suivre la formation : Professionnels de la gestion de patrimoine souhaitant obtenir le statut de courtier en IOBSP ; être identifié comme futur IOBSP auprès de l'ANACOFI-IOBSP.

Moyens pédagogiques et techniques : Fichiers Powerpoint, Word, PDF

Objectifs : Mettre à jour ses connaissances sur la distribution du crédit principalement les dernières mesures concernant le crédit immobilier et l'intermédiation bancaire.

Moyens techniques :

Le stagiaire reçoit des codes de connexion à la plate-forme par mail.

Il n'est pas nécessaire d'utiliser un logiciel particulier, il suffit d'être muni d'un ordinateur avec une connexion Internet.

Il doit se connecter au portail suivant : <http://www.anacofi.mesformations.fr/cif.php>

Les modalités d'assistance auprès du stagiaire se font dès que la demande émane de lui soit par mail ou par téléphone. Il existe à sa disposition un service technique pour les problèmes spécifiques de connexion et pour les modalités pédagogiques, le service juridique avec une permanence téléphonique est disponible.

Évaluation de la formation / sanction de la formation :

Il est proposé des exercices d'entraînement pour effectués des bilans intermédiaires qui permettent des contrôles sur l'acquisition et/ou le perfectionnement acquis au cours de la formation.

L'intégralité de la formation de la formation est évaluée par un QCM final en fin de parcours.

La formation est sanctionnée par une attestation de réussite.

1. ACTUALITE REGLEMENTAIRE

- Rappel du cadre de la distribution du crédit
- IMPACT de la directive européenne crédit immobilier appelée aussi «MCD» (Mortgage Credit Directive)
- Renforcement de l'encadrement de la publicité et des informations préalables à la souscription d'un prêt immobilier
- Nouvelles modalités de calcul pour le taux annuel effectif global (TAEG)
- Evolutions sur les prêts réglementés
- L'assurance Emprunteur

2. L'INTERMEDIATION BANCAIRE

- Compétences et formation
- Informations précontractuelles
- La Fiche d'Information Standardisée Européenne (FISE)
- Rémunération

3. LE CONSEIL EN MATIERE D'OPERATION DE CREDIT

- Définition du service de conseil
- Le conseil indépendant
- Rémunération

